



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

DELIBERATION N° 2015-015

**ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'EQUIPEMENT
HOSPITALIER DU SUD-EST DE LA REGION PARISIENNE**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, M Thierry DEBARRY, Mmes Marysa VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mmes Monique MONTEBAULT, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Gilles GUILLAUME, Mmes Denise DAVID, Sylvie ZANOUNE, M Didier FABRE, Mme Annie-France VIDON, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté par Madame Jeannine MAILLET,
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Jacques LOCHON,
Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur André ARDIOT,
Monsieur Michel PINJON représenté par Monsieur Thierry DEBARRY,
Madame Marie-Laure HIRON représentée par Madame Catherine CASIER.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués du Conseil Municipal au Syndicat sont élus au scrutin secret à la majorité absolue ;

Considérant que le Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Hospitalier du Sud-Est de la Région Parisienne est administré par un Comité au sein duquel la commune de Villecresnes est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Considérant les changements intervenus au sein du Conseil Municipal ;

Considérant qu'il convient aujourd'hui de procéder au remplacement du titulaire 2 ;

Considérant que Monsieur Michel PINJON actuellement suppléant 1 prendra la place de titulaire 2 ;
et que Monsieur Gilles GUILLAUME actuellement suppléant 2 deviendra suppléant 1 ;

Considérant l'alinéa précédent, il reste à nommer le suppléant 2 ;

Monsieur le Maire propose le candidat suivant :

PAR 22 VOIX POUR - 1 ABSTENTION - L'OPPOSITION N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Suppléant 2 : Denise DAVID.

Article 1 : Est élue déléguée suppléante au Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Hospitalier du Sud-Est de la Région Parisienne, la personne suivante :

Suppléante 2 : Denise DAVID.

Article 2 : Sont élus délégués du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal pour l'Équipement Hospitalier du Sud-Est de la Région Parisienne la liste suivante :

Délégué Titulaire 1 : Valère VILLA

Délégué Titulaire 2 : Michel PINJON

Délégué Suppléant 1 : Gilles GUILLAUME

Déléguée Suppléante 2 : Denise DAVID.

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

